

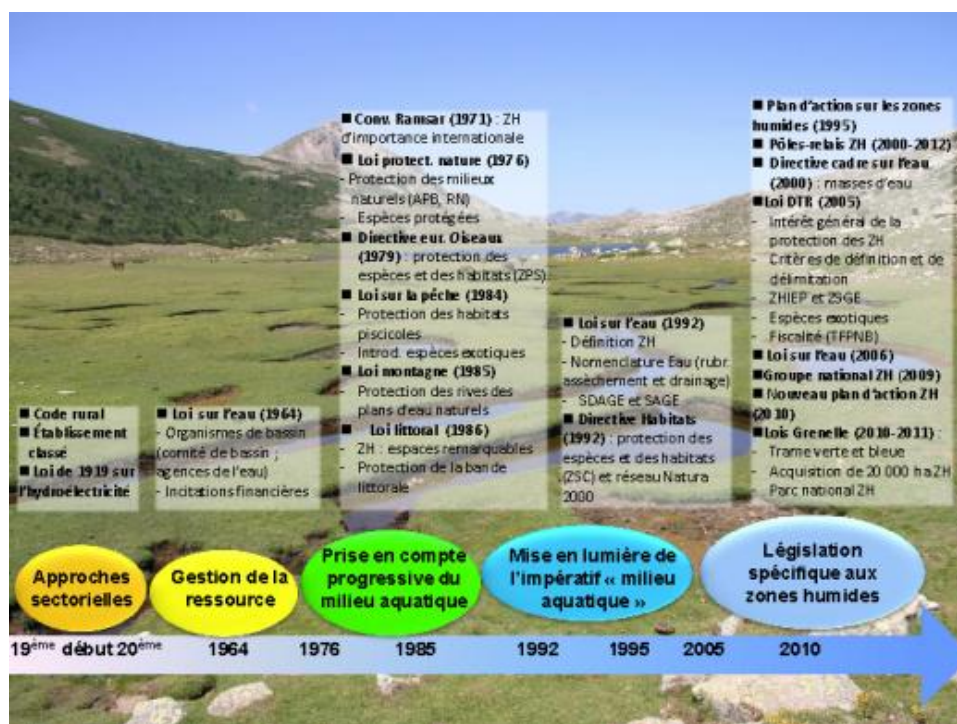
## Quelques dates et lois clefs

Depuis quelques années, la France a fait reconnaître, sur son territoire, plusieurs sites d'importance internationale, en application de **la convention de Ramsar**.

Dès 1992, la France impose **la protection des zones humides par des textes législatifs** (loi sur l'eau).

En 2000, l'Union européenne reconnaît l'importance des milieux humides, en soulignant, dans la **directive cadre sur l'eau**, leur intérêt pour atteindre le bon état ou potentiel écologique de l'eau et des milieux aquatiques d'ici 2015. Cette directive est transcrite en droit français par la **loi du 21 avril 2004**.

En 2005 et 2006, la politique française d'aménagement du territoire et de préservation et gestion de l'eau a été rénovée par la **loi relative au développement des territoires ruraux** (DTR) et celle sur **l'eau et les milieux aquatiques** (LEMA) créant de nouveaux outils réglementaires.



[Télécharger le schéma en PDF](#)